

INTRODUCTION

En sport, le problème de la relève doit toujours requérir une attention particulière. Pour cette raison, l'Association suisse de lutte amateur, en étroite collaboration avec l'Association olympique suisse, a élaboré un concept global.

Le but de ce travail était en priorité de mettre à jour les défauts du système actuel et de trouver les mesures adéquates pour y remédier. Le point de départ consistait en une comparaison de la situation et ce qu'elle devait être à l'avenir. Les enseignements que nous en retirerons seront alors mis en oeuvre pour notre Association.

Ceci entraînera aussi une restructuration de notre organisation également sur le plan personnel, ce projet engendrera quelques changements.

Il ne faut pas conclure que ce projet est le dernier échelon de la science. Au contraire, il ne doit être considéré comme un début de recherche. Continuellement, la situation dans ce domaine évoluera. Des adaptations et changements ponctuels et flexibles devront être envisagés. L'essentiel est qu'en aucun cas nous ne nous éloignons de notre but. Je remercie sincèrement les personnes qui m'ont soutenu par leurs conseils et leur collaboration.

Jürg Lippuner - entraîneur diplômé et ex-entraîneur national juniors.

Theo Herren - chef entraîneur région 3 et chef commission J+S.

Christof Feyer - entraîneur des espoirs.

Urs Gazebzer - entraîneur des espoirs. ↓

Peter Wiget - Président de la FSLA.

Avec la devise:

" QUI A UNE JUSTE VISION DES CHOSES GAGNE "

La FSLA va s'attaquer à son nouveau challenge afin de pouvoir aussi vite que possible en apprécier les résultats.

Mise au concours de la place de soigneur des athlètes (selon Aide Sportive Suisse)

But du poste.

Le but à atteindre est la mise en oeuvre, la coordination et la garantie de toutes les mesures propres à assurer le suivi des athlètes. Chaque athlète titulaire du certificat de l'aide sportive suisse bénéficiera d'une planification de carrière individuelle. Une collaboration étroite et sensée doit être garantie entre la Fédération, le SOV et la Fondation suisse pour l'aide sportive.

Tâches

- Coordonne toutes les questions concernant le suivi des athlètes.
 - Etablit la planification de carrière individuelle avec sûreté et régleme les questions y-relatives.
 - Entretient un contact régulier avec les athlètes concernés.
 - Administration ad hoc des moyens de l'Aide sportive, budget et décomptes dans les délais fixés.
 - S'informe constamment de l'évolution du sport d'élite international et s'entretient périodiquement avec les entraîneurs et chefs techniques à ce propos.
 - Organise le domaine plan de carrière et service militaire selon les directives du.....et fixe en particulier le respect des délais d'inscription.
 - Collabore étroitement avec les autorités scolaires et institutions similaires et conseille les athlètes en conséquence.
 - Possède une vue d'ensemble des offres de formation fournies par le comité du sport d'élite.
 - Entretient et développe les contacts avec les employeurs des athlètes sous son contrôle.
 - Prend une part active aux journées d'information et de perfectionnement SOV.....Aide sportive et transpose les nouvelles connaissances acquises dans la pratique.
 - Coordonne la disponibilité des athlètes pour participer à des entrainements, rencontres, concours importants et en particulier des championnats.
 - Recherche les arrangements possibles avec les employeurs.
 - Chargé de porter à la connaissance des athlètes les prestations d'assurance de la Fédération et de les conseiller dans ce domaine ou de leur indiquer des adresses de contact adéquates.
 - Conseille les athlètes dans le domaine des prestations sociales ou les renvoie aux offices adéquats.
- Informe et coordonne les questions et possibilités d'autoleasing.
- Assiste le chef du sport d'élite lors de la présentation dans les délais des requêtes de certificats de sportifs d'élite du SOV.
 - Informe les athlètes des rabais et possibilités de subventions.
 - Visite selon possibilités les rencontres de cadres et organise des discussions de groupes ou isolées.
 - Etablit les accords nécessaires avec les athlètes dans le cadre de projets conformes aux directives SOV.
 - Liquide ses tâches de manière indépendante et accorde à l'information une place prépondérante.

Mise au concours de la place de Chef de la relève.

1. Désignation de la place.
Chef de la relève.

2. Fonction.

Le chef de la relève est subordonné au président central. La commission de la relève est subordonnée au chef de la relève. Il est membre du comité central et de la commission technique.

3. Etendue des tâches.

Le titulaire de la place devra liquider de manière indépendante les tâches suivantes.

- Diriger les séances de la commission nationale.
- Transposition du concept d'encouragement de la relève en étroite collaboration avec le SOV.
- Etablissement du budget du mouvement.
- Responsable de tous les intérêts englobant la relève.
- Modifications de règlements, critères de sélection et dispositions régissant le domaine de la relève.
- Observation de l'activité globale de concours de la relève dans le cadre de la fédération en collaboration avec les chefs techniques régionaux et le chef technique de la FSLA.
- Liquidation indépendante des travaux administratifs courants.
- Personne de contact compétente entre la FSLA et le SOV pour ce qui concerne le mouvement de la relève de la fédération.

Volume de travail.

Non fixé.

5. Dispositions finales.

- Le comité central est compétent pour l'engagement.
- En principe, la FSLA ne peut engager qu'une personne reconnue par le SOV.
- En cas de conflit le SOV.....tranchera en collaboration avec le comité central.

16.5 CAHIER DES CHARGES DE LA COMMISSION DE LA RELEVÉ

Introduction.

Le présent cahier des charges règle les devoirs et compétences de la commission de la relève dans l'organisation de la FSLA. En règle générale, ce sont les règlements et prescriptions de la FSLA qui font foi.

POSITION..

La commission de la relève est subordonnée au CC de la FSLA.

DIRECTION.

Le chef de la relève est responsable de la conduite de la commission.

MEMBRES DE LA COMMISSION.

Le chef de la relève, le soigneur des athlètes, les deux entraîneurs nationaux juniors. Les entraîneurs régionaux et un représentant de chaque région constituent le staf de la commission.

TACHES ET OBJECTIFS.

Transposition du concept d'encouragement de la relève au sein de la FSLA.

Encouragement de la lutte sportive auprès des jeunes d'après les buts fixés suivants :

- soutien et conseil des clubs intéressés au travail avec la relève
- surveillance et valorisation des concours destinés à la relève
- amélioration de la formation technique
- optimisation de l'offre sportive
- coordination des offres d'activités au sein de la FSLA
- collaboration avec toutes les commissions actives dans le domaine de la relève

Etablissement d'une planification globale pour la relève à moyen et long terme.

TACHES EXTRAORDINAIRES.

Les entraîneurs régionaux constituent le noyau de l'entraînement et sont subordonnés à l'entraîneur national de chaque style de discipline. Ils ont les tâches suivantes :

- organisation du noyau d'entraînement selon les instructions et programmes des entraîneurs nationaux.
- conduite et direction indépendantes du noyau d'entraînement
- coaching des lutteurs aux concours FILA

COMPETENCES.

Droit de co-discussion du chef de la relève lors d'importantes décisions du CC concernant la commission de la relève.

Droit de présenter des propositions au CC et à l'assemblée des délégués pour la prise de mesures concernant la relève.

DISTRIBUTION.

Les protocoles des séances de la commission Relève seront distribués selon les prescriptions de la FSLA.